Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212200976-20251209-DEL_2025_95-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-95

Objet : Logements de la maison du bourg – Mise à jour des loyers

Le 9 décembre 2025, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : vendredi 5 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 14

Présent ce jour : 12 - **Absents :** 2 - **Procurations :** 0 – **Votant :** 12

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Karine BARON, Daniel MAILLARD. Guy LERIBAULT, Jean-Luc RICHEUX, Patrick SIMON, Romain GUILLET, Sylvie OGER, Michel CAMPION, Sophie GALLAIS, Perrine MENARD, Damien LABBÉ.

Absents excusés : Maud HOUSSAIS, Marina JUBIN.

Secrétaire de séance : Patrick SIMON

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Conformément à la convention n° 1720 signée le 10 décembre 1987 avec l'Etat pour les 4 logements à la maison du bourg située 2 rue les Recouvrais, il est nécessaire de mettre à jour les loyers afin de respecter les obligations de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** décide de :

- **FIXER** les loyers des 4 logements de la maison du bourg à compter du 1er janvier 2026 de la façon suivante :

Description	Surface habitable	Loyer maximum du logement en €	Loyers
logement 1 – T4 RDC	94,08 m²	545,27 €	**529 €**
logement 2 – T2 1er étage à gauche	47,60 m²	345,74 €	**345 €**
logement 3 -T2 1er étage à droite	50,43 m²	355,81 €	**355 €**
Logement 4 – T4 2ème étage	66,71 m²	448,80 €	**440 €**

- **INDIQUER** qu'aucune révision de loyer des logements ne sera appliquée
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les baux des logements et tout document afférent au dossier.

A La Landec, le 9 décembre 2025
Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,

Didier SAILLARD

Le secrétaire de séance,

Patrick SIMON